

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2016

Convocation : 13 décembre 2016

Affichage : 26 décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le treize décembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain.

Absents excusés : COTTEBRUNE Serge (pouvoir donné à Alain ROULLAND), LEPOITTEVIN Béatrice.

Secrétaire de séance : ROINÉ Philippe

Début de la séance : 18H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 30 novembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- SCI ZOUIOUPETTE – 2 Bis ZA Les Chèvres : Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles.
- SAS DELOFFRE – 5 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.

Déclarations Préalables :

- BIGOT Erwan – 21 Les Corbières : Construction d'un garage.

Certificat d'Urbanisme :

- LE BAILLY Mickaël et Sarah – 12 Les Pins : Changement de destination d'un garage en siège d'entreprise et logement.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

La commune de Tollevast dispose d'un siège, une élection doit être organisée.

Deux listes de candidats sont déposées :

- Stéphane BARBÉ, conseiller communautaire et Philippe ROINÉ, suppléant,
- Alain ROULLAND, conseiller communautaire.

Résultats du scrutin

| Nom et prénom des candidats | Nombre de suffrages en chiffres | Nombre de suffrages en toutes lettres |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|
| BARBÉ Stéphane et ROINÉ Philippe (suppléant) | 12 | Douze |
| ROULLAND Alain | 2 | Deux |

M. Stéphane BARBÉ a été proclamé délégué communautaire et Philippe ROINÉ suppléant.

BÂTIMENTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les locaux de la garderie périscolaire et du centre de loisirs commencent à être petits, au vu du nombre d'enfants qu'ils doivent accueillir. De même, considérant l'évolution constante de la population, le groupe scolaire ne peut plus accueillir de classe supplémentaire. Si le nombre d'enfants justifiait l'ouverture d'une classe, la commune serait dans l'obligation d'installer un local en « Préfabriqué ». Les associations sont également demandeuses de locaux, que la commune ne peut plus automatiquement fournir.

C'est pourquoi il présente à l'assemblée un projet ayant pour finalité la construction d'un local avec trois salles pouvant être utilisé pour les activités scolaires, périscolaires et associatives. Philippe ROINÉ souligne qu'il pourrait également servir de local pour le « Point Rencontre Jeunes ».

Ce bâtiment pourrait être construit entre le local des associations et le logement communal situé au N°5 Le Bourg. Par la même occasion, un accès à l'actuel local des associations pourrait être envisagé de par ce nouveau bâtiment. Le terrain sur lequel la construction est envisagée permet une surface au sol de 250 m² pour ce bâtiment.

Alain ROULLAND rappelle que lors de la campagne électorale pour les municipales de 2014, il avait évoqué le manque de locaux et une « Salle Multi-Activités » faisait partie de son programme.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de deux cabinets pouvant réaliser l'étude, l'avant-projet et les estimations afin de préparer les éventuels dossiers de demandes de subventions.

- Cabinet Laurent : 2580 € TTC
- COTENTIN DESIGN : 1580 € TTC

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer cette étude et autorise le Maire à mandater « COTENTIN DESIGN » pour la réaliser.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

L'assemblée autorise le Maire rappelle à passer une annonce pour trouver un agent technique en remplacement pour deux mois à temps complet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier à l'assemblée concernant des demandes de subvention.

- La première concerne un voyage scolaire dont le thème est « Ski et cultures de montagne », provenant du Lycée Agricole « La Salle de l'Abbaye » à Montebourg. Un enfant est concerné. L'assemblée décide, à l'unanimité, de lui octroyer 40 €.
- La seconde demande concerne le foyer social du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg. Cet argent sert à organiser des sorties scolaires ainsi que diverses activités. Un élève est également concerné. L'assemblée décide, à l'unanimité de lui octroyer 40 €.

Ces versements seront effectués sur le budget 2017.

PARTICIPATION COMMUNALE A LA CLASSE DE NEIGE

Olivier DUPONT présente aux membres du conseil municipal le projet financier de la directrice de l'école de Tollevast pour un voyage scolaire dans la station de ski de Termignon.

Ce budget prévoit une participation communale de 50 € par enfant. Olivier DUPONT précise que 48 enfants sont concernés par ce voyage.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation de 50 € par enfant à la Coopérative Scolaire, ce qui correspond à un total de 2400 €.

MISE EN PLACE D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de distributeur de pain. Le distributeur est mis à disposition par la société « Le Distrib », une boulangerie l'approvisionne, et les clients peuvent y accéder 24h / 24. Il reste à la charge de la commune de mettre à disposition une alimentation électrique et à en supporter les frais. Cette machine fonctionnant en 24 volts, la dépense à prévoir reste minime, car elle est estimée à environ 7 euros par mois.

La société qui commercialise ce dispositif a trouvé un boulanger pour fournir le pain. En effet, la boulangerie Renouf de Martinvast est d'accord pour mettre du pain en vente dans le distributeur. L'emplacement prévu pour ce distributeur serait le parking de la mairie, et il pourrait être installé début 2017.

Au vu du faible investissement à prévoir par la commune, et du service apporté à la population, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de ce dispositif.

Stéphane BARBÉ indique qu'il n'y aura malheureusement pas de tournée de boucher sur la commune.

COURRIER DU COLLECTIF POUR DES VILLAGES SOLIDAIRES

Stéphane BARBÉ indique que le conseil communautaire de Douve et Divette a donné son accord pour l'installation d'une grande surface au niveau du « Pont » à Martinvast. Un collectif hostile à la mise en place de cette enseigne a fait parvenir en mairie un courrier à lire aux conseils municipaux pour leur faire part de leur désaccord.

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier à l'assemblée, afin d'informer le conseil municipal de cette démarche. Il précise qu'il n'est pas question de remettre en cause la décision du conseil communautaire, car la commune n'est pas compétente en matière d'aménagement commercial, et encore moins sur le territoire d'une autre commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vœux 2017 : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les vœux ont été avancés d'une semaine car ils étaient initialement prévus au moment du départ de la classe de neige et les enseignantes n'auraient pas pu y participer. Ils sont donc reprogrammés le vendredi 6 janvier à 18h30.
- Contribution au SDIS : Stéphane BARBÉ indique que la contribution 2017 est arrivée en mairie et qu'elle sera de 54889 euros, soit une augmentation de 2410 euros par rapport à 2016. Il précise également qu'elle sera désormais à la charge de l'intercommunalité. La commune devra verser à la Communauté d'agglomération le montant versé en 2016, soit 52479 euros.
- Voirie aux Chênaies : Suite aux interventions de Serge COTTEBRUNE et Sylvie GOUPILLOT lors du conseil précédent, Stéphane BARBÉ a contacté l'entreprise TOFFOLUTTI. Celle-ci reviendra sur Tollevast pour terminer les entrées des particuliers qui n'ont pas été réalisées conformément au cahier des charges.
- Manifestations dans le bourg : Loïc RENAN souhaite revenir sur l'organisation de manifestations dans le bourg. Lors du marché de Noël ainsi que lors du Noël de la Tollevastaise, l'Avenue Pasteur a été fermée à la circulation pour des raisons de sécurité. Si le bien-fondé de la fermeture de la route n'est pas remis en cause, il estime que la déviation mise en place redirige les véhicules trop loin. Il estime qu'une réflexion est nécessaire afin d'améliorer la situation lors des prochaines manifestations.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 1^{er} février 2017 à 20h30.

Fin de la séance : 20h20